

Conseil du 14 novembre 2019 à 18 heures

Salle des Distilleries à Segonzac

Aujourd'hui, jeudi 14 novembre 2019, à 18 heures, en vertu de la convocation du jeudi 7 novembre 2019, les membres du Conseil de Grand Cognac se sont réunis salle des distilleries à Segonzac (16130) – 2 rue Aimé Richard, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président.

ETAIENT PRESENTS

Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. André BARAUD – Mme Pascale BELLE – MM. Pierre BERTON - Pierre-Yves BRIAND - Rémy BRIAULT – Romuald CARRY – Alain CHOLLET – Simon CLAVURIER – Jean-Christophe COR – Christian DECOODT – Jean-Jacques DELAGE - Michel DESAFIT - Mme Nicole DESCHAMPHAMLAERE – MM. Jacques DESLIAS – Martial DESPORT - Guy DEWEVRE – Christian DUFRONT - Bernard DUPONT – Gérard FAURIE – Gérard GAYOUX – Philippe GESSE - Mme Laurence GIRARD – M. Didier GOIS – Mme Christel GOMBAUD - MM. Michel GOURINCHAS - Jean GRAVERAUD – Claude GUIARD – Claude GUINET – Mmes Stéphanie HIBON-MINET - Chantal HILLAIRET – M. Gérard JOUANNET - Mme Danielle JOURZAC – MM. Lilian JOUSSON – Jean-Marc LACOMBE – Patrick LAFARGE – Bertrand LAURENT – Mmes Colette LAURICHESSE - Michelle LE FLOCH – MM. Jean-Louis LEVESQUE – Bernard MARCEAU – Mme Véronique MARENDAT – MM. Annick-Franck MARTAUD – Pascal MARTIN - Mme Monique MARTINOT – MM. Bernard MAUZE - Christian MEUNIER – Mme Chantal NADEAU - Mme Catherine PARENT – M. Francis PAUMERO – Mmes Dominique PETIT – Martine PIERRE - MM. Bernard PISSOT – Mme Annie-Claude POIRAT – MM. Bernard POPELARD – François RABY - François RAUD – Alain RIFFAUD – Christophe ROY - Mme Nicole ROY – MM. Jérôme ROYER – Patrick SEDLACEK - Dominique SOUCHAUD – Olivier TOUBOUL - Mme Hélène TOURNADRE – M. Jean-François VALEGEAS – Mme Marie-Jeanne VIAN – MM. Mickaël VILLEGIER – Jean-Paul ZUCCHI.

Suppléants

Mme Martine BEAUMARD (suppléante de M. David CHAGNEAUD) – M. Yves MANY (suppléant de Mme Marie-Christine GRIGNON) – Mme Marie-Claude SATONY (suppléante de M. Christian JOBIT) – Mme Thérèse BRUNELLIÈRE (suppléant de M. Philippe NIFENECKER) - Mme Martine BOUILLON (suppléant de M. Jean-Claude TESSENDIER).

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Mme Elisabeth DUMONT (donne pouvoir à M. Bernard PISSOT) – M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à M. Jérôme SOURISSEAU) – M. Michel FOUGERE (donne pouvoir à M. Jean GRAVERAUD) – Mme Marianne JEANDIDIER (donne pouvoir à M. Patrick SEDLACEK) – Mme Françoise MANDEAU (donne pouvoir à Mme Danielle JOURZAC) – Mme Nadia VARLEZ (donne pouvoir à M. Francis PAUMERO).

EXCUSES

MM. Noël BELLIOU - Sébastien BRETAUD – Xavier DAUDIN – Georges DEVIGE – Mme Stéphanie FRITZ – MM. Jean-François HEROUARD - Mehdi KALAI – Mmes Nathalie LACROIX - Isabelle LASSALLE – M. Eric LIAUD - M. Dominique MERCIER – Mme Anne-Marie MICHENAUD – M. Jean-Marie NOUVEAU – Mme Emilie RICHAUD – M. Jean-Philippe ROY.

THEMATIQUE	Votes groupés	Rapports non présentés	OBJET	NOM DE L'ELU RAPPORTEUR
Désignation du secrétaire de séance				
Administration générale – finances		AGF-0	Rapports d'activités 2018	LE PRESIDENT
		AGF-1	Créances éteintes – budget principal et budgets annexes bâtiments économiques, eau régie, assainissement collectif régie	LE PRESIDENT
		AGF-2	Flow vélo - modification de l'autorisation de programme (AP/CP)	LE PRESIDENT
		AGF-3	Décision budgétaire modificative	LE PRESIDENT
		AGF-4	Accord-cadre de travaux neufs et d'entretien tous corps d'état – commande publique	AF MARTAUD
Développement durable et participation citoyenne		DDPC-1	Réseau de chaleur du pôle des Vauzelles – présentation du rapport annuel 2018 du délégataire du service public de production, de transport et de distribution d'énergie calorifique	P. BELLE
		DDPC-2	Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés – rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service pour la ville de Cognac	P. BELLE
		DDPC-3	Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés – rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service de Grand Cognac	P. BELLE
		DDPC-4	Accord-cadre pour l'entretien courant des espaces verts – commande publique	P. BELLE

Territoire – Urbanisme - Habitat		TUH-1	CISPD – contrat local de mobilisation et de coordination sur les violences sexistes et sexuelles	J. ROYER
		TUH-2	Définition des modalités de mise à disposition en vue de la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Genté	A. RIFFAUD
		TUH-3	Extension de l'opération de revitalisation du territoire (ORT) sur les communes de Jarnac, Segonzac et Châteauneuf sur Charente – <i>rapport sur table</i>	LE PRESIDENT
Mobilités – voirie		MV-1	Présentation du rapport annuel 2018 de l'exploitant du service public de transports de Grand Cognac	PY. BRIAND
		MV-2	Attribution d'une subvention à l'association « Les Quatre Routes »	PY. BRIAND
		MV-3	Création d'une voirie sur l'emplacement réservé n°21 « Quillettes » sur la commune de Châteaubernard – acquisition de terrain	PY. BRIAND
Sport éducation jeunesse		SEJ-1	Rénovation de l'éclairage du complexe omnisport des Vauzelles – commande publique	G. FAURIE
Economie tourisme fleuve		ETF-1	Base Plein Air André Mermet à Cognac – tarification 2020	C. NADEAU
		ETF-2	Fédération Française de la pépinière viticole – subvention	V. MARENDAT
		ETF-3	Spirits Valley – adhésion 2019	V. MARENDAT
		ETF-4	Dispositif d'aide aux entreprises « soutien aux entreprises du commerce, de l'artisanat et des services »	V. MARENDAT
Grand cycle de l'eau		GCE-1	Attribution du contrat de délégation du service public d'eau potable – territoire Cognac – lot 1	M. VILLEGER
		GCE-2	Attribution du contrat de délégation du service public d'assainissement collectif – territoire Cognac – lot 2	M. VILLEGER
		GCE-3	Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) – assainissement non collectif – année 2018	M. VILLEGER

Grand cycle de l'eau (suite)	GCE-4	Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) et rapports annuels des délégataires (RAD) – assainissement collectif – année 2018	M. VILLEGER
	GCE-5	Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) et rapports annuels des délégataires (RAD) – eau potable – année 2018	M. VILLEGER
	GCE-6	Mise en œuvre du schéma Directeur d'alimentation en eau potable pour la sécurisation de la ressource en eau potable	M. VILLEGER
	GCE-7	Création des réseaux de collecte et de transfert des eaux usées et renouvellement de canalisations d'eau potable du bourg et des hameaux de Bassigeau – commune de Bassac – commande publique	M. VILLEGER
	GCE-8	Accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation d'ouvrages de stockage d'eau potable pour une durée de 4 ans sur le territoire de l'agglomération – commande publique	M. VILLEGER
	GCE-9	Désignation de représentants suppléants à l'EPTB	LE PRESIDENT

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Véronique MARENDAT est désignée secrétaire de séance.

Le président met au vote l'ensemble des points indiqués comme « non présentés » dans l'ordre du jour. Aucune demande de présentation orale détaillée n'est formulée par l'assemblée avant le vote. Les votes concernés sont indiqués ci-dessous comme étant des « points non présentés oralement ».

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

0- Rapports d'activités 2018

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement durant l'année passée.

Avant de le transmettre à chaque commune, il convient que le conseil communautaire reçoive communication du rapport d'activités 2018 de Grand Cognac et prenne acte de son contenu.

Les membres du conseil communautaire PRENNENT ACTE du rapport d'activités.

1- Créances éteintes (budget principal et budgets annexes bâtiments économiques 50001, eau régie 50019, assainissement collectif régie n°50021) (point non présenté oralement)

Le comptable public fait connaître son impossibilité de recouvrer les créances éteintes à la suite de jugements.

Il est proposé l'examen de ces créances sur le budget principal et les budgets annexes bâtiments économiques (50001), eau régie (50019) et assainissement collectif régie (50021).

Ce rapport fera l'objet de délibérations distinctes.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 79 voix Pour et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Jean-Claude TESSENIER).

2- Flow Vélo : modification de l'autorisation de programme (AP/CP) budget principal

Compte tenu des besoins et de l'état d'avancement de certaines opérations, il est proposé de procéder à des modifications sur les autorisations de programme « flow vélo », « informatique et bureautique » et « entretien du patrimoine communautaire ». Cette inscription fait également l'objet d'une décision budgétaire modificative

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 80 voix Pour et 1 Abstention (M. Jean-Marc LACOMBE).

Arrivée de Madame Nathalie LACROIX avant le vote.

3- Décision budgétaire modificative (budget principal et budgets annexes pôle médical 50004 et transport 50005)

Une décision budgétaire modificative est obligatoire pour tout mouvement de crédit sur les autorisations budgétaires initiales. Ces décisions doivent respecter le principe d'équilibre budgétaire.

Une liste des mouvements de crédits liés à des besoins supplémentaires est proposée en annexe.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.

4- Accord-cadre de travaux neufs et d'entretien tous corps d'état – commande publique

L'accord-cadre relatifs aux travaux neufs et d'entretien tous corps d'état bâtiment arrivant à échéance en fin d'année 2019, il est proposé de relancer une procédure de consultation pour le renouveler.

Le montant maximal pour une année pour l'ensemble des lots est de 2 500 000 € HT.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET PARTICIPATION CITOYENNE

1- Réseau de chaleur du pôle des Vauzelles – présentation du rapport annuel 2018 du délégataire du service public de production, de transport et de distribution d'énergie calorifique (point non présenté oralement)

Le rapport annuel du délégataire (RAD) pour le service de production, de transport et de distribution de chaleur du pôle ludique et sportif des Vauzelles en délégation de service public doit être mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 79 voix Pour et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Jean-Claude TESSENDIER).

2- Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés – rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service pour la ville de Cognac (point non présenté oralement)

Grand Cognac a assuré le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur la commune de Cognac sur l'année 2018.

Ce service fait l'objet d'un rapport annuel qu'il convient de présenter aux membres du conseil communautaire et de transmettre aux membres du conseil municipal de Cognac.

A noter que depuis le 1^{er} janvier 2019, Calitom exerce ce service sur l'ensemble du territoire, y compris la commune de Cognac.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 79 voix Pour et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Jean-Claude TESSENDIER).

3- Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés – rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service de Grand Cognac

Calitom assure le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Grand Cognac.

Ce service fait l'objet d'un rapport annuel qu'il convient de présenter aux membres du conseil communautaires et notamment à l'information des usagers.

Le rapport annuel, tel que présenté, comporte notamment les indicateurs techniques et financiers prévus au CGCT.

LE PRESIDENT, ainsi que les élus, souhaitent formaliser auprès de CALITOM le rappel des objectifs définis dans le contrat liant CALITOM à Grand Cognac.

Ce rapport est donc transformé en motion dont le titre est le suivant : Motion du conseil communautaire de Grand Cognac relative au respect par CALITOM de ses engagements partenariaux avec Grand Cognac.

4- Accord-cadre pour l'entretien courant des espaces verts – commande publique

Les différents accords-cadres relatifs à l'entretien courant des espaces verts arrivant à échéance en mars ou en août 2019, il est proposé de relancer une procédure de consultation pour les renouveler et intégrer de nouvelles zones entretenues par Grand Cognac à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le montant maximum annuel de cet accord cadre est de 243 000 € HT.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour et 1 Abstention (M. Eric LIAUD non votant).

TERRITOIRE - URBANISME - HABITAT

Arrivée de Monsieur Eric LIAUD avant le vote.

1- CISPD – contrat local de mobilisation et de coordination sur les violences sexistes et sexuelles

Face à la gravité et la multiplicité des violences sexistes et sexuelles touchant principalement les femmes, l'Etat a impulsé une politique volontariste qui doit mobiliser l'ensemble des acteurs nationaux et locaux pour lutter contre ce fléau.

Les collectivités porteuses d'un contrat local ou intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD, CISPD) sont appelées à participer à cette mobilisation en signant un contrat local de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le cadre d'un travail partenarial avec l'Etat et les acteurs départementaux et locaux (procureur de la république, conseil départemental de la Charente, éducation nationale, hôpital de Cognac etc...).

Un groupe de travail sur les violences sexistes et sexuelles du CISPD de Grand Cognac est en place depuis cette année et réunit régulièrement l'ensemble des acteurs locaux concernés : institutionnels, sécurité publique, structures associatives etc...

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

2- Définition des modalités de mise à disposition en vue de la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Genté

La Communauté d'Agglomération porte un projet d'extension de la zone d'activité du Fief de la Couture, localisée sur la commune de Genté. L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) ainsi que le règlement du Plan Local d'Urbanisme communal doivent être ajustés en conséquence.

Etant donné qu'il n'y a pas majoration de plus de 20% des possibilités de construire, la procédure de modification simplifiée peut être appliquée.

Il est proposé de définir les modalités de mise à disposition du dossier au public.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

3- Extension de l'opération de revitalisation du territoire (ORT) sur les communes de Jarnac, Segonzac et Châteauneuf sur Charente

RAPPORT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

MOBILITES - VOIRIE

1- Présentation du rapport annuel 2018 de l'exploitant du service public de transports de Grand Cognac (point non présenté oralement)

Le rapport annuel de l'exploitant du service public de transports de Grand Cognac, confié à la Société Publique Locale STGA du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022, doit être mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 79 voix Pour et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Jean-Claude TESSENDIER).

2- Attribution d'une subvention à l'association « Les Quatre Routes »

L'association Les Quatre Routes mène des actions en faveur de l'insertion des gens du voyage, ainsi que dans le domaine de l'inclusion sociale par la mobilité. Dans le cadre de cette deuxième thématique, il est proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € (montant identique à 2018) pour l'année 2019.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour, et 1 Abstention (M. Dominique SOUCHAUD).

3- Création d'une voirie sur l'emplacement réservé n°21 « Quillettes » sur la commune de Châteaubernard – acquisition de terrain

Il est proposé d'acquérir les parcelles supports du projet d'aménagement d'une nouvelle voie de liaison entre la RD731 (avenue de Barbezieux), la rue des Quillettes et la rue Jean Monnet, à Châteaubernard, dont l'emplacement est réservé au PLU au profit de Grand Cognac sous le n°21.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (Mme Christel GOMBAUD).

SPORT EDUCATION- JEUNESSE

1- Rénovation de l'éclairage du complexe omnisport des Vauzelles – commande publique

Dans le cadre de la directive européenne EC245/2009 les lampes iodures métalliques ne se fabriquent plus. Cette réglementation a pour but de réduire l'impact environnemental des lampes énergivores. C'est pour cette raison qu'il est proposé le passage à un éclairage à LED au sein du complexe omnisport des Vauzelles. Le montant de cette opération est estimé à 500 000 € HT répartis sur 4 tranches.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 81 voix Pour, et 3 Abstentions (MM. Jean-Claude TESSENDIER, Dominique SOUCHAUD, et Michel FOUGERE).

ECONOMIE – TOURISME – FLEUVE

1- Base Plein Air André Mermet à Cognac – tarification 2020 (point non présenté oralement)

Grand Cognac gère les activités de la base plein air André Mermet à Cognac. Comme tous les ans il convient de voter les tarifs.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 79 voix Pour et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Jean-Claude TESSENDIER).

2- Fédération Française de la pépinière viticole – subvention

La Fédération Française de la pépinière viticole organise son 17^{ème} Congrès National à Cognac du 28 au 30 octobre 2019 autour de trois grandes thématiques structurantes pour la filière. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 3 000 €

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

3- Spirits Valley – adhésion 2019

Spirits Valley assure le rayonnement et le développement des acteurs économiques locaux intervenant dans la chaîne de valeur liée à l'élaboration et la fabrication des spiritueux et contribue à la promotion de leurs savoir-faire.

Il est proposé de renouveler pour une durée de douze mois l'adhésion de Grand Cognac pour un montant de 2 000 € pour l'année 2019-2020.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

4- Dispositif d'aide aux entreprises « soutien aux entreprises du commerce, de l'artisanat, et des services » (point non présenté oralement)

Lors de sa séance du 26 juin 2019 le conseil communautaire de Grand Cognac a approuvé la mise en place du dispositif « Soutien aux entreprises du commerce, de l'artisanat et des services » afin d'accompagner la création, la reprise/transmission et le développement des Très Petites Entreprises (TPE) du commerce, de l'artisanat et des services.

Il est proposé de préciser les délégations afin de permettre la signature des conventions d'attribution par le Président sur avis préalable du comité d'agrément.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 79 voix Pour et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Jean-Claude TESSENDIER).

GRAND CYCLE DE L'EAU

Arrivée de Madame Emilie RICHAUD avant le vote (pouvoir de Monsieur Noël BELLLOT).

1- Attribution du contrat de délégation du service public d'eau potable – territoire Cognac lot 1

Grand Cognac a décidé de déléguer le service public d'eau potable selon le mode d'affermage sur le secteur de Cognac (périmètre composé des communes de Cognac, Châteaubernard, Saint-Brice, et Boutiers-Saint-Trojan). Après concertation et analyse des offres, il est proposé de retenir l'entreprise AGUR. Le contrat de délégation de service public sera conclu pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 (fin le 31 décembre 2029).

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 78 voix Pour, 1 voix Contre (M. Dominique SOUCHAUD), et 7 Abstentions (Mmes Marie-Jeanne VIAN, et Marianne JEANDIDIER, et MM. Patrick SEDLACEK, Jean-Claude TESSENDIER, Michel FOUGERE, Jean-Marc LACOMBE, et Michel GOURINCHAS).

2- Attribution du contrat de délégation du service public d'assainissement collectif – lot 2

Grand Cognac a décidé de déléguer le service public d'assainissement collectif selon le mode d'affermage sur le secteur de Cognac (périmètre composé des communes de Cognac, Châteaubernard, Saint-Brice, Merpins, Javrezac, et Boutiers-Saint-Trojan). Après concertation et analyse des offres, il est proposé de retenir l'entreprise SAUR. Le contrat de délégation de service public sera conclu pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 (fin le 31 décembre 2029).

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 79 voix Pour, 1 voix Contre (M. Dominique SOUCHAUD), et 6 Abstentions (Mmes Marie-Jeanne VIAN, et Marianne JEANDIDIER, et MM. Patrick SEDLACEK, Jean-Claude TESSENDIER, Jean-Marc LACOMBE, et Michel GOURINCHAS).

3- Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) – assainissement non collectif – année 2018 (point non présenté oralement)

Le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif pour l'année 2018 est destiné notamment à améliorer l'information des usagers. Il doit faire l'objet d'une délibération pour approbation.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 79 voix Pour et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Jean-Claude TESSENDIER).

4- Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) et rapports annuels des délégataires (RAD) – assainissement collectif – année 2018 (point non présenté oralement)

Le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif pour l'année 2018 est destiné notamment à améliorer l'information des usagers. Il doit faire l'objet d'une délibération pour approbation.

Le rapport annuel des délégataires (RAD) pour les services d'assainissement collectif en délégation de service public doit être mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 79 voix Pour et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Jean-Claude TESSENDIER).

5- Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) et rapports annuels des délégataires (RAD) – eau potable – année 2018 (point non présenté oralement)

Le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable pour l'année 2018 est destiné notamment à améliorer l'information des usagers. Il doit faire l'objet d'une délibération pour approbation.

Le rapport annuel des délégataires (RAD) pour les services d'eau potable en délégation de service public doit être mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 79 voix Pour et 2 Abstentions (MM. Dominique SOUCHAUD, et Jean-Claude TESSENDIER).

6- Mise en œuvre du schéma directeur d'alimentation en eau potable pour la sécurisation de la ressource en eau potable

Le territoire de Grand Cognac dispose de ressources en eau potable non interconnectées entre elles. Cette situation présente un risque de vulnérabilité en cas d'aléas.

Afin de remédier à cette situation, Grand Cognac souhaite engager l'ensemble des opérations de sécurisation de la ressource en eau prévues dans le schéma directeur d'alimentation en eau potable de 2009 et actualisées par Charente Eaux en 2018.

L'enveloppe prévisionnelle de ces interconnexions est de l'ordre de 15 000 000 € HT avec des réalisations à court, moyen et long terme.

Les objectifs visés sont de disposer de façon pérenne de ressources en qualité et quantité suffisantes ainsi que de sécuriser l'approvisionnement en diversifiant les ressources.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 86 voix Pour.

7- Création des réseaux de collecte et de transfert des eaux usées et renouvellement de canalisations d'eau potable du bourg et des hameaux de Bassigeau – commune de Bassac – commande publique

Grand Cognac poursuit le projet initié par la commune de Bassac, à savoir la création des réseaux de collecte, de transfert des effluents vers la station d'épuration existante de Saint Même les Carrières et au renouvellement des réseaux d'eau potable du Bourg et du hameau de Bassigeau.

Cette opération porte sur la création des réseaux de collecte des eaux usées et de leur transfert ainsi que le renouvellement du réseau d'eau potable.

L'enveloppe opérationnelle est estimée à 2 443 000 € HT répartie de la façon suivante :

- 487 000 € HT pour l'eau potable,
- 1 956 000 € HT pour l'assainissement collectif.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 86 voix Pour.

8- Accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation d'ouvrages de stockage d'eau potable pour une durée de 4 ans sur le territoire de l'agglomération – commande publique

Dans le cadre de sa gestion patrimoniale, Grand Cognac souhaite engager un programme de travaux de réhabilitation sur les ouvrages de stockage d'eau potable (réservoirs sur tour et bâches au sol).

L'opération visée par le présent rapport porte sur un accord-cadre de maîtrise d'œuvre mono attributaire pour assurer la réhabilitation des ouvrages de stockage d'eau potable sur le territoire pour un montant maximum de 75 000 € HT par an, sur une durée de 4 ans maximum.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 85 voix Pour, et 1 Abstention (M. Jean-François HEROUARD).

9- Désignation de représentants suppléants à l'EPTB

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement durant l'année passée.

Avant de le transmettre à chaque commune, il convient que le conseil communautaire reçoive communication du rapport d'activités 2018 de Grand Cognac et prenne acte de son contenu.

LE PRESIDENT

Propose les candidatures de Messieurs Simon CLAVURIER et Mickaël VILLEGGER en tant que représentants suppléants de Grand Cognac à l'EPTB.

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 86 voix Pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Président



Jérôme SOURISSEAU